

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-1395/SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 53/7°L de la Commission permanente de la Chambre des Députés.

n° 69-1395/SG/CD

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Date de publication
26 septembre 1969

Numéro JO
n° 21 du 10/10/1969

Date du numéro
10 octobre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 53/7°L du 13 septembre 1969 de la Commission permanente de la Chambre des Députés portant approbation du compte administratif de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Djibouti pour l'exercice 1968.